

## **Motion CSAE Toulouse FSU : Frais d'inscription différenciés.**

Le 19 mai le décret relatif aux modalités d'exonération des droits d'inscription des étudiants étrangers suivant une formation dans les établissements publics d'enseignement supérieur est paru .

La FSU dénonce cette mesure profondément injuste et incohérente, qui va à l'encontre de l'objectif « d'attractivité » affiché comme caution par le gouvernement. Elle n'est rien d'autre qu'un tri social profondément incohérent et inacceptable. Elle cherche à profiter de la rentabilité des étudiant·es en doctorat tout en refusant de les former préalablement étant donné que les masters et les licences leur seront inaccessibles pour des questions financières. Elle rentre dans une logique purement économique de l'enseignement supérieur et de la recherche, occultant ses missions premières et reléguant au rang de ressource supplémentaire les étudiant·es extracommunautaires.

Cette mesure ne sert ni plus ni moins qu'à tenter de pallier le manque de moyens donnés à l'université.

Pour rappel, de nombreuses voix se sont levés contre cette mesure discriminatoire aux forts relents xénophobes de préférence nationale, contraire aux valeurs humanistes et émancipatrices du service public de l'enseignement supérieur.

. Le 12 mai, à l'appel de l'intersyndicale, plusieurs centaines d'étudiant·es et de personnels se sont mobilisé·es de Jussieu au ministère ainsi que dans de nombreuses villes universitaires. Simultanément, le CNESER a rejeté de manière écrasante le décret par un vote quasi unanime (62 contre, 2 pour, 4 abstentions).

Dans notre établissement, Nombre de nos formations bénéficient de la présence des étudiant·es extra-communautaires qui contribuent à la vitalité de nos masters, au rayonnement de l'université et au potentiel scientifique et technique de la France quand ils s'insèrent dans les entreprises, à la production de connaissances nouvelles quand ils rejoignent nos laboratoires.

Nous vous demandons par la présente à l'instar de vos homologues de plusieurs universités (Rennes 2, Clermont, Le Mans...) de prendre publiquement position en faveur d'une exonération généralisée, dès la rentrée prochaine, de tous les étudiant·es extra communautaires qu'ils soient ou non concernés par un échange bilatéral entre partenaires, afin de peser pour que le gouvernement abroge ce décret scandaleux.